



Sanilhac, le 17.03.2022

Monsieur le Préfet,

Au nom de l'association SOS Forêt Dordogne, je tiens tout d'abord à vous remercier de la réponse que vous nous avez adressée, consécutivement à nos interrogations sur l'explosion du phénomène des coupes rases dans notre département.

Dans ce courrier, vous nous rappelez en substance que les pratiques sylvicoles sont réglementairement encadrées par le code forestier tout en mentionnant que ce sont les documents cadres qui en fixent les règles par région. Vous concluez, en nous expliquant à quel point vous êtes sensible à ce sujet des coupes rases et en nous rappelant que les services de l'État restent attentifs à l'évolution de ces prélèvements en forêt. Vous comprendrez que votre réponse appelle de notre part quelques remarques :

Notre jeune association, à caractère indépendant, a vu le jour en juillet 2021, à l'initiative d'un groupe de personnes, préoccupé par l'évolution de la politique forestière de notre département et par la gestion irrationnelle de nos forêts. Une préoccupation inhérente aux coupes rases, à l'éradication programmée de nos taillis de châtaigniers pour alimenter la filière bois énergie et prétexte à des enrésinements massifs, etc. Un constat objectif et réaliste, que nous pouvons tous faire en parcourant le Périgord et qui a fédéré autour de nos idées, près de deux cent adhérents et sympathisants en moins de six mois. Des citoyens répartis sur l'ensemble du territoire, parmi lesquels des forestiers, des écologues, des ethnologues, des artistes, des élus, etc. Des personnes qui pour certaines, soyez en sûr, maîtrisent la lecture du code forestier et connaissent parfaitement la réglementation et la législation en matière d'aménagement du territoire.

Lorsque vous faites référence à vos services, qui selon vous, restent attentifs à l'évolution de ces prélèvements, aux impacts sur les sols, au maintien des ripisylves ou veillent au respect des zones ou espèces à protéger, permettez-nous d'en être moins certains que vous. J'en prends pour preuve la rencontre

que nous avons eue le mercredi 12 janvier dernier avec monsieur le directeur de la DDT en présence du chef du service économie des territoires agriculture et forêt et de la responsable du pôle forêts. Une longue entrevue, qui nous a montré à quel point l'administration est désormais impuissante face au diktat économique de la filière bois. Une situation qu'ils reconnaissent à demi-mot et qu'ils semblent regretter au point d'en rejeter la responsabilité sur les autres institutions, entreprises ou collectivités territoriales. Nous les avons questionnés en vain, sur des coupes rases non autorisées, sur des ripisylves en cours de destruction, sur des courriers restés sans suite. Des non réponses, qui ont provoqué une gêne et un embarras, d'autant plus perceptibles, lorsque nous les avons interrogés sur l'origine du chiffre des 50 000 hectares de taillis de châtaigniers, expertisés comme dépérissant et donc amenés à être exploités en coupes rases, dans le but premier d'alimenter la filière bois énergie et in fine être convertis en plantations mono spécifiques de résineux, sous couvert de compensations à des projets ayant bénéficié d'autorisation de défrichement. Un chiffre gênant pour une pratique contestable, dont l'administration semble vouloir se désolidariser, sans toutefois souhaiter y apporter un démenti !

Au-delà de ces faits, il n'en reste pas moins vrai monsieur le Préfet, que l'actuelle politique en matière de gestion forestière, menée par les responsables de ce département, sous le patronage de l'interprofession forêt-bois-papier de Nouvelle Aquitaine qui prétend « *qu'il n'y a pas trop à s'inquiéter pour la ressource en bois en Dordogne* », prend des proportions qui vont devenir difficilement acceptables et soutenables pour nos forêts. L'installation croissante des chaudières à biomasse, encouragée par la filière bois énergie, va accroître de façon exponentielle l'exploitation des bois, et notamment celle des peuplements feuillus, lesquels feront ensuite l'objet d'enrésinements massifs. Une double peine, appliquée à nos forêts ! Une politique à court terme, qui aura à n'en pas douter des effets préjudiciables et probablement irréversibles en matière de réchauffement climatique, d'accroissement du risque incendie, de perte de diversité et de biodiversité, de production de bois d'œuvre. Un sujet aussi vaste que sensible, qu'il est difficile d'aborder en quelques lignes.

En tant qu'association, il est de notre responsabilité de dénoncer ces abus préjudiciables pour l'avenir de nos forêts, mais il nous incombe aussi d'être une force de proposition pour une gestion durable et pérenne de nos forêts, dans le respect des différents rôles qui sont les leurs.

Aussi nous restons à votre disposition.

Cordialement

JC Nouard

Co-président de l'association SOS Forêt Dordogne

Référent information et réglementation.